

FICHE 23

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est un mode de production dont les principes visent à allier des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite le recours aux autres intrants (engrais, produits de traitements vétérinaires) en privilégiant l'emploi de ressources naturelles et renouvelables. Enfin, la production biologique s'inscrit au cœur du développement durable. Elle constitue une importante source d'emplois et participe à la création de valeur ajoutée, à l'aménagement du territoire et à la préservation de la qualité des sols, de l'air et de l'eau. Ce mode de production permet d'expérimenter des pratiques innovantes susceptibles d'être diffusées plus largement en agriculture.

Le mode de production et de transformation biologique fait partie en France des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine.

■ UN MODE DE PRODUCTION SOUMIS À UNE RÉGLEMENTATION ET DES CONTRÔLES

La production biologique est soumise à une réglementation européenne depuis 1991. Les principes fondamentaux de la production biologique sont repris dans les règlements actuellement en vigueur¹ qui sont appliqués par tous les États membres. Un cahier des charges français établit les modalités de production des espèces animales, qui ne sont pas encadrées par le règlement européen. Seuls les produits qui respectent ce corpus réglementaire peuvent porter le logo bio européen et la marque AB. Un guide de lecture est élaboré par l'INAO² (Institut national de l'origine et de la qualité) en lien avec les professionnels du secteur, à l'attention des organismes certificateurs et des structures de développement de l'agriculture biologique afin de les aider dans l'application des règlements et ainsi garantir une application homogène de la réglementation sur tout le territoire français.

Les opérateurs de la filière bio de tous les stades (production, transformation, stockage et distribution) sont contrôlés au moins une fois par an par des organismes certificateurs agréés par les pouvoirs publics français et qui doivent répondre à des critères d'indépendance et d'impartialité. Ces organismes délivrent les certificats nécessaires à la mise en marché des produits bio.

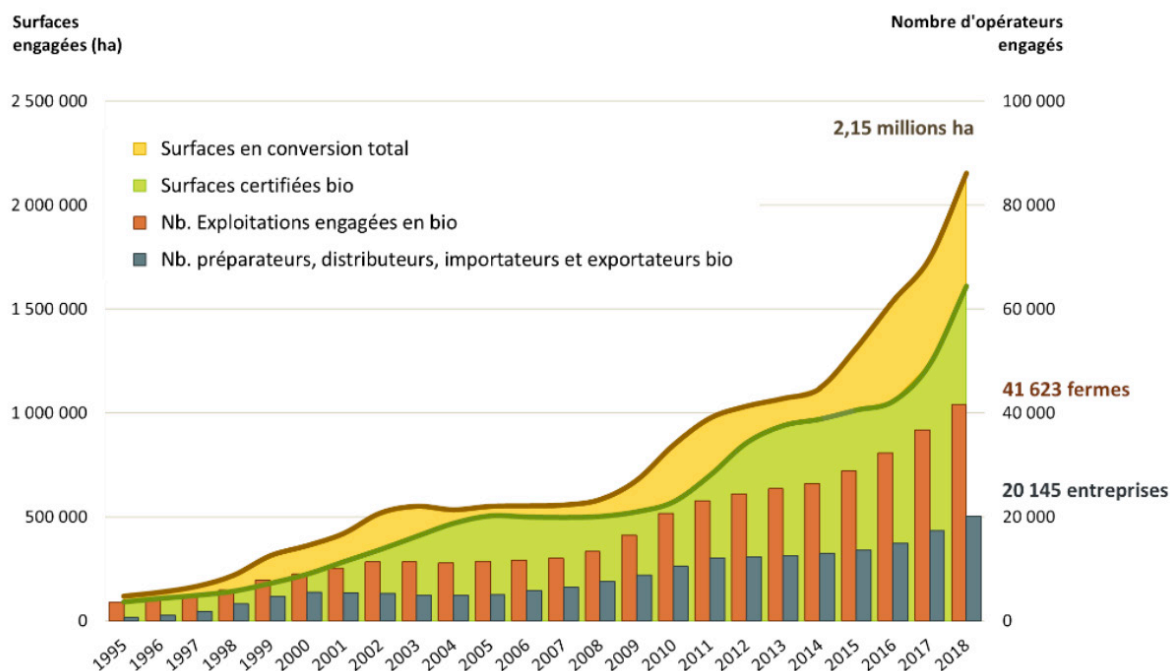
Les produits biologiques provenant d'autres pays de l'Union européenne et vendus en France répondent aux exigences définies par la réglementation européenne et s'inscrivent dans un système d'alerte partagé. Les produits provenant des pays tiers doivent répondre, quant à eux, à des exigences certifiées équivalentes.

■ UNE CROISSANCE CONTINUE POUR LA PRODUCTION BIOLOGIQUE FRANÇAISE

On compte en France près de 42 000 exploitations agricoles engagées dans la bio à la fin 2018, soit **une augmentation de plus de 57 % en 5 ans**. Les surfaces cultivées selon le mode de production biologique sont estimées à plus de 2 millions d'hectares en 2018, soit 7,5 % de la SAU française, contre seulement 2,1 % en 2008. Les industries de transformation de produits biologiques ainsi que les distributeurs sont également en forte croissance et génèrent plus de 52 000 emplois directs.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS ET DES SURFACES ENGAGÉES EN BIO

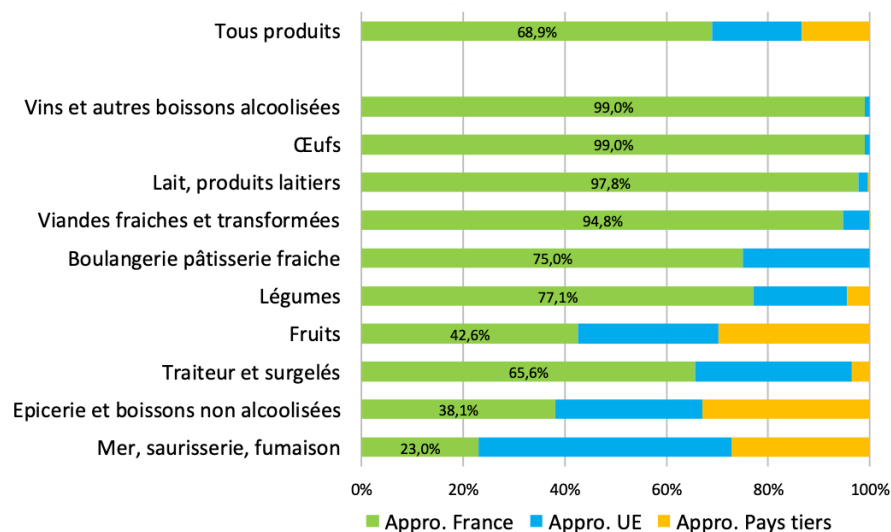
Source : Agence BIO/OC



En parallèle de la production, **la consommation des produits biologiques ne cesse de croître** et a atteint, en 2018, 9,7 milliards d'euros, incluant la restauration hors domicile, soit une augmentation de près de 16 % par rapport à 2017. Cette progression place le marché bio français en 2^e position derrière l'Allemagne dans l'Union européenne. Les produits bio atteignent en 2018 le seuil symbolique de 5 % de la valeur des achats alimentaires des ménages (restauration non comprise). Plus de la moitié des ventes en valeur est réalisée au rayon frais. En 2018, 69 % des produits bio consommés dans l'hexagone sont produits en France.

ORIGINE DES APPROVISIONNEMENTS SELON LES PRODUITS BIO EN 2018

Source : Agence Bio / AND International 2019



La demande en produits bio s'oriente de plus en plus vers les produits bio locaux ou origine France et vers les produits bios en restauration hors domicile (notamment en restauration scolaire).

■ UNE DYNAMIQUE SOUTENUE PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Engagé dans le soutien des filières biologiques françaises, l'Etat français s'est fixé l'**objectif d'atteindre d'ici 2022, 15 % de surface agricole utile cultivée en bio mais également 20 % de produits biologiques dans la restauration publique** (article 24 de la loi dite EGALIM). Pour soutenir cet engagement, l'Etat pilote depuis plusieurs années des programmes de développement de l'agriculture biologique dont le « Programme Ambition bio 2022 » est le dernier en cours. Il réunit trois leviers financiers emblématiques de l'action publique en matière d'agriculture biologique :

Pour aller plus loin
 Fiche 13
 La PAC aujourd'hui

■ **L'aide à la conversion en agriculture biologique** qui s'inscrit dans le cadre de la PAC* : En 2018, ce sont 30.000 bénéficiaires, engagés en agriculture biologique (conversion et maintien), qui ont reçu une aide totale de plus de 200 M€ pour l'année 2018. En cumulé depuis 2015, sur les 4 campagnes 2015 à 2018, le soutien public s'est élevé à 700 M€.

■ **L'aide à la structuration de filières** grâce aux appels à projets du Fonds « Avenir bio »³ : 8 millions d'euros par an depuis 2019. Ce fonds a permis d'accompagner plus de 100 projets depuis 2008 pour un soutien public total de 30 millions d'euros.

■ **Le crédit d'impôt bio** (37 M€ en 2018)⁴.

3. www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/
 4. www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-agriculture-biologique